Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite No 3102

Vaccination dans les pharmacies

Depuis deux ans, dans le canton du Jura, la vaccination antigrippe peut être réalisée en pharmacie. Le pharmacien ayant suivi une formation peut ainsi l'administrer en toute sécurité à des personnes de plus de 16 ans, en bonne santé ou ayant un traitement stabilisé.
Chacun est satisfait de cette nouvelle prestation qui rencontre un franc succès. Il en découle des économies de temps, d'énergie mais également de coûts. La vaccination contre la grippe, durant la campagne, ne coûte que 30. — et est réalisée sans rendez-vous. Il est également important de relever que, les personnes n'ayant pas de médecin de famille ont, de ce fait, accès à la vaccination en toute confiante. Connaissant la pénurie récurrente de médecins, ce geste effectué par le pharmacien permet de désengorger les salles d'attente des cabinets médicaux.
Pour info, les coordonnées des pharmacies concernées se trouvent sur le site, -vaccination en pharmacie-.

D'autres cantons suisses rendent possible plusieurs autres vaccinations. Pharmasuisse en collaboration avec l'Office Fédéral de la Santé a édicté les algorithmes agréés qui permettent ainsi d'inoculer tous les vaccins. Ceci a pour but d'augmenter de manière significative la couverture vaccinale en Suisse.
De son côté, l'Organisation mondiale de la santé estime que la vaccination est l'une des interventions sanitaires les plus efficaces et les plus économiques. Elle a permis d'éradiquer la variole, de réduire de 99 % à ce jour l'incidence mondiale de la poliomyélite, et de faire baisser de façon spectaculaire la morbidité, les incapacités et la mortalité dues à la diphtérie, au tétanos, à la coqueluche, à la tuberculose, et à la rougeole.
Le canton du Jura, de son côté, se doit de promouvoir la vaccination afin d'obtenir une protection optimale de la population. En élargissant l'autorisation délivrée aux pharmaciens reconnus, le Gouvernement donnerait un signal fort.

Le Gouvernement est-il en mesure de mettre en place le processus qui permettra aux pharmaciens jurassiens compétents d'élargir l'offre de vaccination en pharmacie ?
Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 21 novembre 2018

Danièle Chariatte-Courbat